**Explications des votes des élus n’appartenant pas à la majorité**

**lors du Conseil Municipal du 29/09/22**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pour information** : les élus n’appartenant pas à la majorité n’ont été convié à aucune réunion préparatoire du conseil municipal.

**1/ Approbation PV de la séance du 29/06/22**

Ce procès-verbal ne présentant pour une fois ni oublis, ni erreurs, nous votons **POUR**.

**2/ Décisions du maire**

**Pas de vote**.

**3/ Questions du Groupe Opposition**

Nous avons beau répéter que nous ne sommes pas un groupe d’opposition, rien ni fait !

Nous sommes des élus n’appartenant pas à la majorité.

Nous n’avons rien d’une pseudo « opposition » car nous étudions chaque point soumis à l’ordre du jour avec la plus grande objectivité dans le sens de l’intérêt des viviérois.

Nos votes POUR en sont la preuve la plus évidente !

* **Gens du voyage** : Nous avons noté que c ;est la commune qui a installé les gens du voyage sur le stade de foot afin de rendre service à la CCSA. Nous attendons maintenant la remise en état de l’ensemble de la parcelle comprenant le terrain de foot et ces alentours, en contrepartie du service rendu.

Toutefois, nous nous demandons si un si bon accueil de cette population, à trois reprises durant l’été, ne va pas inciter à de nouvelles arrivées.

* **Pigeons en nombre** : Nous nous interrogeons sur ce « travail de fond », de quoi s’agit-il exactement ?
* **Bonhomme PIETO** : Vu son coût initial, nous espérons que sa réparation et sa remise en place n’engendrera pas de frais supplémentaires pour la commune.
* **Location locaux TIS et autres** : /
* **Rénovation de l’église** : /
* **Enregistrement et diffusion des conseils municipaux** : En fin d’année dernière, on nous a présenté une salle E. Lemonnier agrémentée, à grand frais, de nouveaux matériels vidéos et sonores. On nous avez promis, grâce à cela, l’enregistrement et la diffusion des conseils municipaux sur Facebook. Mais aujourd’hui, soit 9 mois plus tard, on nous informe que le matériel n’est pas adapté ! et qu’on s’interroge encore sur le bon support à destination des habitants !
* **Voies douces** : Nous sommes très inquiets du coût annoncé 6,7 Millions d’euros !
* **Economies d’énergies** : La seule réponse apportée à la demande actuelle de l’Etat et concernant cet hiver, est la baisse des températures des bâtiments publics. Ne pourrait-on pas s’interroger sur d’autres moyens d’actions : par exemple, l’école a-t-elle besoin d’être éclairée tous les soirs ? Ne faut-il pas réduire le nombre d’éclairage de Noël ? …etc
* **Médecin à Viviers** : Nous attendons le retour de la commission santé de la communauté de communes.
* **Reconnaissance de catastrophe naturelle** : La demande faîte à la préfecture ne pouvait concernée l’année 2022 (les demandes se font avec une année de décalage). Toutefois, depuis le dernier conseil, nous avons appris que, pour cette année 2022, la préfecture devançait cette possibilité au mois d’octobre. Nous espérons que notre mairie fera le nécessaire.

**4/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023**

L’adoption de cette nomenclature sera obligatoire au 1er janvier 2024. Le choix d’anticipation de cette adoption émanant du comptable public, nous votons **POUR**.

**5/ Evolution du prix du portage de repas au 01/10/22**

La mairie ne faisant que répercuter l’augmentation du prestataire, nous votons **POUR**.

**6/ Déclassement de voies communales**

Nous votons **POUR** le lancement de l’enquête publique concernant le déclassement de ces deux voies.

**7/ Achat terrain extension de la STEP (station d’épuration) et frais annexe**

Au moment de cette délibération, nous n’avions ni le parcelle concernée, ni le coût de cet achat.

En conséquence, et encore une fois, **nous ne pouvons participer à ce vote**.

**8/ Budget assainissement DM transfert des frais d’étude vers chapitre immobilisations incorporelles**

S’agissant d’un simple jeu d’écriture comptable, et respectant la loi, nous votons **POUR**.

**9/ Divers**